

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

N° 12 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de M. le Gouverneur de la Province du 22 mars 2006 relative au pavoisement des édifices publics.

Page : 43

N° 13 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de M. le Gouverneur de la Province du 27 mars 2006 relative au pavoisement des édifices publics

Page : 44

N° 14 REGLEMENTS DE POLICE

Arrêtés de la Députation permanente des 19.05.2005 - 26.05.2005 - 09.06.2005 - 16.06.2005 - 07.07.2005 - 14.07.2005 - 18.08.2005 - 25.08.2005 - 01.09.2005 - 15.09.2005

Page : 45

N° 15 REGLEMENTS DE POLICE

Arrêtés de la Députation permanente des 19.01.2006 - 09.02.2006 - 16.02.2006

Page : 56

N° 16 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés de la Députation permanente des 13.10.2005 - 20.10.2005 - 27.10.2005 - 17.11.2005 - 24.11.2005 - 01.12.2005 - 08.12.2005 - 22.12.2005 - 12.01.2006 - 19-01-2006 - 26.01.2006 - 02.02.2006 - 09.02.2006 - 16.02.2006 - 23.02.2006.

Page : 59

N° 17 SERVICES PROVINCIAUX - ENSEIGNEMENT

*Création de sections et d'unités de formation de régime I
à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion
social de Seraing supérieur.*

Résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2005

Page :

82

N°12 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

***Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 22 mars 2006
relative au pavoisement des édifices publics***

Liège, le 22 mars 2006.

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des
Centres Publics d'Action Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège*

Pour information :

A Mme et Mr les Commissaires d'Arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

*En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal
du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé
par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril
1998 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la
Communauté française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le
drapeau de la Communauté française et le drapeau Européen sur les
édifices publics le 7 avril, à l'occasion de la Journée d'Hommage aux
soldats belges décédés lors d'opération de paix en ce compris les opérations
humanitaires, depuis 1945*

*Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération
distinguée.*

Le Gouverneur de la Province :

Michel FORET

N° 13 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

***Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 27 mars 2006
relative au pavoisement des édifices publics***

Liège, le 27 mars 2006.

*A Mesdames et Messieurs le Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Action Sociale
des Communes de la Région de langue française
de la Province de Liège*

Pour information :

À Mme et Mr les Commissaires d'Arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- Les 1er et 5 mai : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion d'une part, de la Fête du Travail et, d'autre part, de la Journée du Conseil de l'Europe ;*
- le 8 mai : le drapeau National et le drapeau de la Communauté française à l'occasion du jour anniversaire de la Victoire ;*
- le 9 mai : le drapeau Européen, à l'occasion de la Journée de l'Union Européenne.*

*Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.*

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :

Michel FORET.

N° 14. REGLEMENTS DE POLICE

En sa séance du 19.05.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseil communaux ci-après sur les objets suivants :

AWANS 19.04.2005 Interdiction de stationnement excepté le car de dépistage mobile Place communale, de mesures de sécurité routière à l'occasion de courses cyclistes débutants et juniors, d'une brocante, de mesures prises pour la fermeture à 03h00 d'une Fancy-Fair, d'interdiction de toute circulation Place Communale pour des Fêtes foraines et d'une marche organisée par "les Pantouflards" ainsi que la création de Zones 30 aux abords des écoles.

HERSTAL 31.03.2005 Mesures préventives de sécurité maximale à l'occasion du déroulement d'une manifestation sur la voie publique, aux abords du centre fermé pour étrangers illégaux situé Visé Voie à Vottem, le 13.03.2005.

HUY 12.04.2005 Mesures de circulation et de stationnement à l'occasion de la réalisation d'un réseau d'égouttage, de pose d'une canalisation d'eau et de la réfection de la voirie, d'un aménagement routier et d'un parking, d'un rond point Pierre l'Ermite, de l'aménagement de l'Avenue des Ardennes (2ème phase), de la 8ème et 69ème Flèche Wallonne ainsi que des 24 heures vélo et de la Fête de la Jeunesse 2005.

PLOMBIERES 22.04.2005 Mesures de circulation à l'occasion de manifestations diverses par le Comité des Fêtes en mai et septembre lors des deux kermesses locales, d'une messe et bénédiction de véhicules devant la chapelle St Christophe, le 31.07.2005, d'une fête de quartier "Val de Vie" du 24 au 26.06.2005 ainsi que l'ouverture des nouveaux bureaux de la SPRL CITF du 29.04 au 02.05.2005.

SAINT-NICOLAS 22.02.2005 Mesures de circulation et de stationnement dans diverses rues de l'entité en raison de la course de Liège-Bastogne-Liège.

SOUMAGNE 21.03.2005 Règlement de la circulation et du stationnement des véhicules à l'occasion de l'installation d'un bus de la Tec aménagé avec de ordinateurs, de travaux de rénovation effectués à la façade d'un immeuble et de la piscine du Domaine provincial de Wégimont ainsi que de l'organisation d'une brocante.

En sa séance du 26.05.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

ANTHISNES 03.05.2005 Mesure de circulation et de stationnement des véhicules temporairement en raison d'une fête locale et de travaux entrepris pour le nouvel aménagement de la place du village.

BASSENGE 03.05.2005 Interdiction de circulation dans certaines rues de Roclenge s/Geer, Glons et Eben Emael.

BERLOZ 21.03.2005 Interdiction de circulation des véhicules à l'occasion de travaux de voirie et de courses cyclistes par le Sprinter club de Berloz.

BURDINNE 23.03.2005 Adoption d'un règlement communal général de police assorti de sanctions administratives.

ENGIS 26.04.2005 Mesures de circulation rue Val d'Awirs suite aux travaux de réparation du tunnel SNCB.

HAMOIR 14.04.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion d'une fête par le CTT Fairon, d'une brocante, d'une journée Country, d'abattage d'arbres ainsi que de travaux de voirie.

JUPRELLE 24.04.2005 Adoption d'un règlement général de police assorti de sanctions administratives.

MARCHIN 14.04.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de différentes manifestations et fêtes ainsi que de contrôle technique des véhicules dans le cadre de rallye et travaux chez un particulier (Laurent Debra).

SPRIMONT 06.04.2005 Adoption d'une ordonnance générale de police administrative portant sanctions de comportement inciviques dans la Zone Secova.

En sa séance du 09.06.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseil communaux ci-après sur les objets suivants :

CHAUDFONTAINE 27.04.2005 Interdiction de circulation ou de stationnement des véhicules à l'occasion de travaux de réfection de voirie et d'égouttage, de communions, de courses cyclistes "Liège-Bastogne-Liège", de rallye promenade organisée par le Rotary Club de Liège et d'une brocante à Beaufays.

HANNUT 28.04.2005 Règlement communal de police "Charte de bien vivre ensemble", assorti de sanctions administratives.

MARCHIN 12.05.2005 Règlementant la circulation à l'occasion de la mobilisation populaire du 23.04.2005, d'une balade gourmande le 24.05.2005 et de la brocante à Vyle Tharoul le 06.03.2005.

SOUMAGNE 25.04.2005 Interdiction d'accès des véhicules durant les travaux de réfection de façades d'immeubles, à l'occasion d'une marche, de relevés géophysiques, dans le cadre de l'aménagement du hall omnisport, de déménagements ainsi que lors d'un effondrement de chaussée.

STAVELOT 19.05.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de différentes fêtes organisées en avril, mai et juin 2005, sur le territoire de la commune.

En sa séance du 16.06.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

BRAIVES 30.03.2005 Règlement communal général de police assorti de sanctions administratives.

CHAUDFONTAINE 23.03.2005 Adoption d'une ordonnance générale de police administrative portant sanctions de comportements inciviques

COMBLAIN-AU-PONT 29.04.2005 Adoption d'un règlement général de police.

*FEXHE LE HT-CLOCHER
28.02.2005 Adoption d'un règlement relatif au raccordement des habitations au réseau d'égouttage.*

HERON 24.03.2005 Adoption d'un règlement communal de police "Charte de bien vivre ensemble" assorti de sanctions administratives.

TROOZ 21.03.2005 Adoption d'une ordonnance de police administrative portant sanction de comportements inciviques.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE 18.05.2005 Adoption d'un règlement général de police "Meuse Hesbaye" dans le cadre de sanctions administratives communales.

En sa séance du 07.07.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communauxci-après sur les objets suivants:

AWANS 26.05.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion d'un danger d'effondrement d'un immeuble, de la Fancy-Fair, du danger d'effondrement d'un mur de clôture, de travaux de réfection de revêtement dans l'échangeur autoroutier de Loncin et de la brocante des comités de la Royale Harmonie "les fanfares".

BASSENGE 22.04.2005 Réglementation de la circulation, de l'arrêt du stationnement des véhicules à l'occasion d'animation de rue, rue du Geer, du stationnement des deux côtés, rue Lulay et en face d'un immeuble en rénovation rue J. Derriks.

CHAUDFONTAINE 01.06.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion du Tour de la Région wallonne, d'activités organisées par le mouvement des scouts d'Embourg, d'une brocante à Vaux-sous-Chèvremont, des rencontres thermales et de travaux d'installation de distribution d'eau et de travaux de voirie.

HUY 06.06.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion de plusieurs chantiers de voiries, du marché public hebdomadaire et de l'accès dans les deux sens sur le pont de Chinnet en raison de son instabilité.

MARCHIN 09.06.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion d'un barbecue, de courses de côte internationales, du jogging interscolaire de Vyle-Tharoul, de la brocante, de la fête de quartier de Senones, de la fête de Molu et des 10 Miles de Vyle-Tharoul.

OREYE 02.05.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion de travaux de pylone de G.S.M., d'une brocante à Crisnée, de transport de terre, de la fête à OREYE et de l'emplacement de stationnement du camion Euro Vanadium.

SOUMAGNE 23.05.2005 Réglementation de la circulation, de l'arrêt et du stationnement des véhicules à l'occasion de travaux, de déménagement et de plusieurs types de manifestations.

WISE 30.05.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion de plusieurs types de manifestations, de travaux de rénovation de façade et du placement d'un car médical

WELKENRAEDT 14.06.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion de plusieurs manifestations festives et sportives.

En sa séance du 14.07.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseil communaux ci-après sur les objets suivants :

ANTHISNES 03.05.2005 Règlement de police relatif à plusieurs type de comportements sanctionnés par des peines de police.

HUY 06.06.2005 Modification du règlement général de police en ce qui concerne la vente de boissons alcoolisées par l'intermédiaire de distributeurs automatiques.

HUY 06.06.2005 Modification du règlement général de police, en ce qui concerne la destruction volontaire des propriétés mobilières d'autrui et de l'atteinte aux personnes.

OLNE 19.05.2005 Adoption d'une ordonnance de police administrative générale assortie de sanctions administratives.

OUPEYE 22.04.2005 Règlement général de police assorti de sanctions administratives.

En sa séance du 18.08.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

ANTHISNES 29.06.2005 Réglementation de la circulation routière, à l'occasion d'une brocante, du barbecue annuel, de la fête locale, de la brocante et de la manifestation de rue "Les Hobby's".

AWANS 23.06.2005 Réglementation de la circulation, de l'arrêt et du stationnement des véhicules à l'occasion de travaux, d'une messe, du placement du camion EURO VANADIUM et de l'installation d'un théâtre de marionnettes.

BASSENGE 27.06.2005 *Réglementation de la circulation routière à l'occasion d'une brocante à Emael, d'une fête foraine à Bassenge, des festivités du 15 août à Boirs, des jeux d'enfants durant les mois de juillet et août à Bassenge, rue Gadiot et Baudoin, Eben Emael, ruelle des Loups, rue du Geer, rue l'Aumont, rue du Village, rue du Beau Caillou, rue du Garage, rue des Enclos, rue du Vieux Moulin, Boirs, rue de l'Ile et rue des Bannes, Wonck, Cité, Glons, Clos St Denis.*

BERLOZ 30.05
13.06.2005 *Réglementation de la circulation routière à l'occasion de courses cyclistes, de travaux entrepris et à entreprendre par la Société Sodraep et de la fête de Rosoux.*

BURDINNE 08.06.2005 *Adoption de zones 30 durant les vacances scolaires en diverses artères de la commune, et d'autre part, mesures d'aménagement rues Cornettes, Havée du Moulins, des Ecoles à Burdinne en zones de jeux.*

CHAUDFONTAINE 29.06.2005 *Réglementation de la circulation routière à l'occasion de travaux de voirie Place Foguenne à Vaux, de l'inauguration de Source O Rama, d'une marche nationale, de travaux de pose de conduite de gaz rue du Nouveau Sart et de travaux de réfection de voirie rue J. Brel.*

DISON 16.06.2005 *Réglementation de la circulation routière aux véhicules de plus de 3,5 tonnes rue d'Andrimont et Sous-le-Château, et l'organisation d'une course cycliste en circuit fermé.*

ENGIS 28.06.2005 *Réglementation d'une part, de la circulation routière à l'occasion d'une brocante organisée par le Comité des "Femmes prévoyantes", d'une brocante organisée par le Comité du Télévie, de la manifestation "Pour une approche citoyenne", de travaux de réparation au tunnel/pont de chemin de fer, de "journées citoyennes", et, d'autre part, abrogeant l'arrêté du 24.03.2005 relatif à l'exploitation des activités de la S.A. RECYFUEL*

HUY 27.06.2005 *Réglementation de la circulation routière à l'occasion du 100ème anniversaire de la gare Ste Hilaire et de la traditionnelle fête annuelle de l'école St Louis.*

LIERNEUX 29.06.2005 *Mesures de circulation routière à l'occasion d'une brocante organisée par "Les Amis de Haumont".*

OREYE 20.06.2005 *Réglementation de la circulation routière à l'occasion du stationnement du bus sex'etera, de travaux d'égouttage rue de Thys, de la marche ADEPS, et de travaux de réfection de voirie effectués par l'entreprise Gravaubel.*

PLOMBIERES 14.07.2005 Interdiction de stationnement des véhicules rue du Village à Moresnest à l'occasion d'un marché aux puces organisé par l'ASBL "Maison du Terroir".

SOUMAGNE 20.06.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion de la kermesse annuelle, d'un jogging, des travaux de réfection de toitures, avenue de la Résistance et d'un déménagement chaussée de Wégimont.

STAVELOT 23.06.2005 Réglementation d'une part, de la circulation routière à l'occasion de la Flèche ardennaise, de travaux rue E. Goedart à Francorchamps, de travaux de renforcement des installations de la SWDE rue de Tiège à Ster, de travaux urgents rue Devant les Capucins, d'un barbecue du quartier de Martinville, d'une fancy-fair et d'une journée récréative à l'école de Ster, d'une brocante et d'autre part, interdictions de toutes baignades dans l'Amblève à Coo en raison de relevés bactériologiques effectués par la Région wallonne.

VERVIERS 30.05.2005 Mesures de sécurité en raison de l'affaissement d'un mur bordant une voirie, Vieux Chemin de Limbourg, de l'instabilité d'un mur de soutènement avenue E. Müllendorff, n° 76 et de la fermeture provisoire des bassins de natation de Mangombroux et d'Ensival.

WISE 04.07.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion de plusieurs types de manifestations.

WELKENRAEDT 01.07.2005 Réglementation de la circulation routière à l'occasion d'un tournoi de beach volley, de la braderie et de la kermesse.

En sa séance du 25/08/2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants

ANS 30.06.2005 Adoption d'une ordonnance de police administrative générale assortie de sanctions administratives.

BRAIVES 27.06.2005 Approbation des modifications du règlement général de police du 30.03.2005 prévoyant des amendes administratives.

CHAUDFONTAINE 29.06.2005 Interdiction d'allumer du feu de quelque nature que ce soit, y compris sous forme de barbecue, dans le Parc de Hauster à Chaudfontaine, sauf autorisation du Collège des Bourgmestre et Echevins.

DISON 16.06.2005 *Modification de l'art. 4 de l'annexe concernant le règlement de police unifié entre les trois communes de la Zone Vesdre (Dison, Pepinster et Verviers) relative à l'accessibilité aux espaces verts publics et plus précisément, la plaine Noël Fassotte à Dison.*

ENGIS 31.05.2005 *Approbation du nouveau règlement général de police de la zone Meuse-Hesbaye, assorti de mesures d'office et de dispositions pénales.*

FEXHE-LE

HAUT-CLOCHER 14.06.2005 *Approbation du nouveau règlement général de police assorti de sanctions administratives pour comportements inciviques.*

HAMOIR 09.06.2005 *Adoption d'un règlement prévoyant des sanctions administratives.*

SERAING 20.06.2005 *Modification et adoption d'un règlement général de police assorti de sanctions administratives.*

VERVIERS 27.06.2005 *Modification des règlements coordonnés au niveau de la Zone "Vesdre" et le complétant par des sanctions administratives.*

VILLERS-LE-

BOUILLET 31.05.2005 *Modification du règlement général de Police en le complétant par des mesures d'office et des dispositions pénales. (sanctions administratives).*

WAIMES 09.08.2005 *Adoption d'une ordonnance de police administrative générale assortie de mesures d'office et de dispositions finales, et ce, dans le cadre des sanctions administratives.*

En sa séance du 01.09.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

AMBLEVE 10.06.2005 *Adoption d'une ordonnance de police permanente relative aux délits au sens du Titre X du Code pénal abrogé au 01.04.2005.*

BURG-REULAND 12.05.2005 *Adoption d'une ordonnance de police suite à l'abrogation du Titre X du Code pénal.*

LA CALAMINE 23.05.2005 Modification d'une part de la délibération du CC du 18.04.2005 relative à la circulation routière rue Heygraben, et d'autre part, réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion des compétitions "Commune la plus sportive de la Communauté Germanophone" et d'une fête de quartier.

LA CALAMINE 20.06.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion d'une course de lit et de la migration des amphibiens.

LA CALAMINE 25.07.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion de la kermesse annuelle, d'une fête de quartier, du corso fleuri à Hergenrath, de festivités lors de la Fête nationale et du marché des trois frontières.

LONTZEN 11.05.2005 Adoption d'une ordonnance de police relative à l'instauration de peines de police pour des délits repris au Titre X code pénal légalement abrogé.

SAINT-VITH 12.05.2005 Adoption d'une ordonnance de police permanente relative à l'instauration de peines de police pour des délits repris au Titre X du Code pénal abrogé au 01.04.2005.

En sa séance du 15.09.2005, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

ANTHISNES 28.07.2005 Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules en diverses voiries de la commune à l'occasion d'un concours d'attelages.

BULLANGE 04.05.2005 Adoption d'une ordonnance de police relative aux délits repris du Titre X du Code pénal abrogé.

HAMOIR 03.08.2005 Réglementation de la circulation, de l'arrêt et du stationnement des véhicules en diverses voiries de la commune à l'occasion de placement de plusieurs containers, d'une course cycliste "Grand Fondo", de travaux de sécurisation du captage de Péchet, de livraison de matériel pour travaux du Pont, de l'organisation d'un spectacle pour enfants à Hamoir et d'une brocante de long des berges de l'Ourthe.

HAMOIR 09.06.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion de manifestations festives et de plusieurs types de travaux.

HERSTAL 30.06.2005 Mesures préventives de sécurité maximale à l'occasion du déroulement d'une manifestation "La Fête de la Fraise" sur la voie publique.

LA CALAMINE 22.08.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion de l'exposition de voitures sur le terrain Kool à la Calamine et de la kermesse annuelle.

LIERNEUX 05.08.2005 Mesures de circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion de la fête locale à Jevigné et de la brocante à Odrimont-la-Chapelle.

MARCHIN 07.07.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion des 3 heures de trotinettes, concerts et spectacles d'enfants à Bel'Air, de travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame de Grand-Marchin et de la brocante de Vyle-Tharoul

OLNE 07.07.2005 Réglementation de la circulation, de l'arrêt et du stationnement des véhicules en diverses voiries de la commune à l'occasion respectivement d'un bal hawaïen, de la fête locale de St Hadelin, de la fête locale de Olne, de travaux d'égouttage à Riessonsart et rue de Theux ainsi que certaines rues pendant la durée des vacances scolaires.

OREYE 11.07.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion respectivement d'une course de petits vélos, de travaux RENOTTE rue de Vinâve, du stationnement du car Euro-Vanadium et de ce chargement de bois ruelle Elisabeth.

STAVELOT 11.08.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion d'une kermesse locale, de travaux rue Devant les Capucins, d'un barbecue de Ribouldingues, des 24 heures auto, de la fête à Beaumont, du Jogging de Parfondruy, d'une course de côte contre la montre débutants et juniors, de la course cycliste Eneco Tour, du barbecue de Biester, des Festivités du 14 août à Coo, des 24 heures Francorchamps, du Bug Show et des travaux sur la RN 62, carrefour de la Haute Levée.

THIMISTER-CLERMONT 11.04.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion de travaux d'élagage à Val de la Berwinne et à Stockis, de travaux pour le TGV sur la bretelle autoroutière Liège-Verviers et Verviers-Battice, de travaux de pose de tarmac au passage inférieur n° 55 Serezé et rue Mackau, de travaux de réfection de la RN 3, de travaux de pose de canalisation d'eau à Bois la Dame et à Bois Henon.

THIMISTER-CLERMONT 31.05.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion de travaux pour le TGV sur les bretelles autoroutières Liège-Verviers, Verviers-Battice et Verviers-Aix, d'un rallye équestre et d'un barbecue à l'engin.

THIMISTER-CLERMONT 22.06.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion du 20ème anniversaire de "Les Mirabelles", de la fête des Plénesses, d'un barbecue de quartier, route de Charneux, de l'organisation d'un contre-la-montre (courses cyclistes) et de la course cycliste "Grand Prix Braham et des Parrains".

THIMISTER-CLERMONT 22.06.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion de la course cycliste "Grand Prix Gaillard", d'un bal de plein air le long de la RN 3, de la kermesse 2005 à Elsaute, du Beau Vélo de Ravel, de la construction d'un rond-point dans le zoning des Plénesses, de la mise en place d'un container route d'Aubel, 35, de la Kermesse 2005 à Clermont, de la kermesse 2005 de La Minerie, de la réfection de la route du Val de la Berwinne, de la cérémonie Cavalier Fonck, de travaux de TGV sur la bretelle Verviers-Aix les bretelles autoroutières Verviers-Battice et Liège-Battice, de l'organisation d'un contre-la-montre (course cycliste) et du David's Trophy à Bruyères (Froidthier).

WELKENRAEDT 29.08.2005 Réglementation de la circulation routière en diverses voiries de la commune à l'occasion respectivement d'une course cycliste, de l'arrivée de la 4ème étape du Tour de la Province de Liège, d'un bal en plein air se déroulant à Thimister-Clermont, d'un concours "meilleur juge de bétail", des travaux de construction d'un rond-point dans le parc d'activités économiques des Plénesses et d'une fête de quartier rue Lançaumont et Allée Ma Campagne

N° 15 REGLEMENTS DE POLICE

En sa séance du 19.01.2006 la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

- ANTHISNES 13.09, 13.10
27, 29.11.2005 Réglementation de la circulation des véhicules en raison d'un contrôle de pulvérisateurs, d'une brocante et d'une marche de Lutins.*
- BASSENGE 30.08.2005 Réglementation de la circulation dans différentes rues de la communes à l'occasion de diverses activités telles que festival, brochantes, courses et ouvertures de pistes cyclables et pédestres.*
- BERLOZ 12.08 & 28.09
26.10.2005 Réglementation de la circulation des véhicules dans certaines rues de la commune à l'occasion de courses cyclistes, de concours de pétanque et de travaux.*
- BRAIVES 25.08.2005 Réglementation provisoire de la circulation dans le cadre de l'aménagement de dispositifs ralentisseurs sur la voie publique.*
- CHAUDFONTAINE 28.09.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion des 5 heures de cuistax à Embourg, d'une fête foraine à Ninane et en divers endroits de la commune (emplacements réservés au car de dépistage mobile)*
- ESNEUX 08.09.2005 Instauration des sens uniques limités dans la cité Fontin.*
- GRACE-HOLLOGNE 21.11.2005 Réglementation sur l'usage des pétards et fusées sur la voie publique dans le cadre des fêtes de fin d'année.*
- HAMOIR 13.10,
15.12.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de travaux de voiries, de fêtes locales et de placements de containers.*
- ENGIS 06.09
04.10.2005 Mesures de circulation à la suite de diverses manifestations, restauration d'immeuble et travaux*
- DISON 15.09
20.10.2005 Réglementation de la circulation aux abords des écoles, pour cause de dégradation de la voirie et à l'occasion d'un match de football.*

FEXHE-LE

HAUT CLOCLER 22.04.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de marquage routier.

En sa séance du 09.02.2006, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

ANTHISNES 29.12.2005 Adoption d'une mesure temporaire de circulation rue Belle Vue.

CHAUDFONTAINE 26.10.2005 Interdiction de circulation suite à des travaux dans certaines rue de la ville, à l'occasion d'une journée "Je cours pour ma forme".

DISON 15.12.2005 Adoption d'une part des mesures temporaires de stationnement et de circulation dans certaines rues de la commune et d'autre part réglementation de la circulation à l'occasion du marché de Noël.

HUY 14.09
26.10.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de divers chantiers, marché hebdomadaire, rénovation d'immeubles, limitation de vitesse aux abords d'établissement scolaire, organisation de rallye, ainsi que l'installation d'une rond point dénommé "Pierre l'Ermite".

OREYE 24.10.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de travaux et du stationnement Eurovanadium.

SOUMAGNE 28.11.2005 Réglementation de la circulation des véhicules à l'occasion de la Fête de la Toussaint et de divers travaux.

STAVELOT 6.10
9.11.2005 Mesures de circulation à l'occasion de travaux, fêtes dans certaines rues de la ville.

VERVIERS 13.10
21.12.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de manifestations "Journée découverte entreprises" et cortège carnavalesque annuel.

WELKENRAEDT 04.10
03.11.2005 Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans le centre de la ville à l'occasion du marché nocturne, de la kermesse à l'ancienne et de la Foire aux Noix

En sa séance du 16.02.2006, la Députation permanente du Conseil provincial a pris connaissance des délibérations des Conseils communaux ci-après sur les objets suivants :

LA CALAMINE 19.09.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion des fêtes de quartier et de l'ouverture de la session carnavalesque 2005-2006.

MARCHIN 08.12.2005 Mesures de circulation relatives à la Fête de l'olive, d'un rallye, travaux d'élagage et d'abattage ainsi que d'un marché de Noël.

*OREYE 26.09
14.11.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de fêtes locales, vente d'outillage, rallye, saison betteravière et jogging.*

RAEREN 08.09.2005 Mesures de circulation relatives à la zone 30 à RAEREN Kreuzstrasse et Rottstrasse (l'école "Am Plei").

SAINT NICOLAS 14.11.2005 Réglementation de l'heure de fermeture d'un débit de boissons et ce, pendant un mois.

SOUMAGNE 24.10.2005 Réglementation de la circulation en diverses voiries de la commune à l'occasion de travaux, dépistage mobile, jogging.

WISE 26.09.2005 Réglementation de la circulation à l'occasion de travaux de rénovation, cérémonies patriotiques, placement d'un car médical et de vente.

N° 16 FISCALITE COMMUNALE

En séance du 13 octobre 2005, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

DISON *APPROUVE* la délibération du 15 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 26 dito par laquelle le Conseil communal de la commune de **DISON** établit pour une durée indéterminée un règlement redevance pour le prêt et le transport de matériel communal au bénéfice de certaines personnes privées A L'EXCEPTION de l'article 7 QUI N'EST PAS APPROUVE ;

APPROUVE la délibération du 15 septembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 26 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de **DISON** établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers ;

ENGIS *APPROUVE* la délibération du 6 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 20 dito par laquelle le Conseil communal de la commune de **ENGIS** établit jusqu'au 31 décembre 2006 un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs ;

FLEMALLE *APPROUVE* la délibération du 15 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 21 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de **FLEMALLE** établit pour une période indéterminée un règlement redevance sur l'enlèvement des dépôts clandestins d'immondices ;

GRACE-HOLLOGNE

APPROUVE la délibération du 30 mai 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 23 septembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune de **GRACE-HOLLOGNE** établit un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

SPRIMONT *APPROUVE* la délibération du 2 septembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 22 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de **SPRIMONT** établit pour les exercices 2005 et 2006, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

THEUX *APPROUVE* la délibération du 13 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 21 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de **THEUX** établit jusqu'au 31 décembre 2006, un règlement redevance sur les demandes de permis d'urbanisme ;

WAREMME *APPROUVE* la délibération du 6 juin 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 22 septembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la Ville de **WAREMME** établit pour une période indéterminée, un règlement redevance sur la zone bleue ;

WASSEIGES APPROUVE la délibération du 15 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 20 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de WASSEIGES établit jusqu'au 31 décembre 2006 un règlement redevance sur la vérification de l'implantation conformément à l'article 137 du nouveau CWATUP .

En séance du 20 octobre 2005, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

AWANS APPROUVE la délibération du 20 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune d'AWANS établit pour les exercices 2005 à 2006 une taxe annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés ou inachevés ;

VERVIERS APPROUVE les délibérations du 12 septembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 28 dito, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de VERVIERS établit pour une période d'un an à partir du 1er janvier 2006, une taxe à charge des exploitants d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi qu'une taxe sur la délivrance par l'administration communale, de documents administratifs ;

En séance du 27 octobre 2005, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

CHAUDFONTAINE APPROUVE la délibération du 28 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 4 octobre suivant par laquelle le Conseil communal de la commune de CHAUDFONTAINE établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période expirant le 31 décembre 2006 une redevance communale pour la délivrance de documents, renseignements administratifs et frais de récupération ;

FERRIERES APPROUVE les délibérations du 5 octobre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 12 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de FERRIERES établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

HERSTAL APPROUVE les délibérations du 22 septembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 10 octobre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune de HERSTAL modifie pour les exercices 2005 à 2006 un règlement redevance pour l'occupation du domaine public par des installations commerciales autres que échoppes et loges foraines ;

WAIMES APPROUVE la délibération du 30 septembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 10 octobre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune de WAIMES établit pour les exercices 2005 à 2006 un règlement taxe sur la prolongation de l'heure de police ;

En séance du 17 novembre 2005, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

REMICOURT APPROUVE la délibération du 19 octobre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de REMICOURT établit pour une période expirant le 31 décembre 2005, un règlement redevance pour le contrôle d'implantation des constructions ;

SERAING APPROUVE les délibérations du 10 octobre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 25 dito par lesquelles le Conseil communal de la Ville de SERAING établit pour les exercices 2006 et 2007 des règlements taxes sur les phone-shops et les night-shops A L'EXCEPTION de l'article 12 de chacune de ces délibérations QUI N'EST PAS APPROUVE ;

APPROUVE les délibérations du 10 octobre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 25 dito, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de SERAING établit, pour l'exercice 2006, un règlement taxe industrielle compensatoire, un sur la force motrice et un relatif aux exonérations fiscales en faveur des industries nouvelles ;

APPROUVE les délibérations du 10 octobre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 25 dito, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de SERAING établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

En séance du 24 novembre 2005, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ANS APPROUVE la délibération du 24 octobre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 7 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune d'ANS établit pour les exercices 2005 et 2006 un règlement taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM ;

AWANS APPROUVE la délibération du 25 octobre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 3 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune d'AWANS établit pour les exercices 2005 et 2006 un règlement taxe sur la construction par les soins de la commune, de raccordements particuliers à l'égoût exécutés en dehors d'un chantier collectif ;

GRACE-HOLLOGNE APPROUVE la délibération du 24 octobre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 3 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune de GRACE-HOLLOGNE établit pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur la force motrice ;

APPROUVE les délibérations du 24 octobre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 3 novembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de GRACE-HOLLOGNE établit pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier;

En séance du 1er décembre 2005, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

CHAUDFONTAINE

APPROUVE les délibérations du 26 octobre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 9 novembre 2005, par laquelle le Conseil communal de la commune de CHAUDFONTAINE établit, pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur l'entretien des égouts et canalisations de voiries ainsi que les règlements redevances sur les concessions de cellules de columbarium, sur la fourniture d'électricité et/ou d'eau pour les forains, cirques, ambulants et organisateurs de manifestations, les concessions de sépulture et l'ouverture de caveau à d'autres fin que l'inhumation ou l'exhumation ;

HUY

APPROUVE la délibération du 26 octobre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 8 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la Ville de HUY établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur les enlèvements par conteneur muni d'une puce électronique d'identification, les traitements et les mises en décharge des déchets ménagers et assimilés

OUPEYE

APPROUVE la délibération du 27 octobre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 3 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune d'OUPEYE établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 27 octobre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 7 novembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'OUPEYE établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe industrielle compensatoire et à la taxe sur la force motrice ;

En séance du 8 décembre 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

LIEGE

APPROUVE les délibérations du 24 octobre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 14 novembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de LIEGE établit, pour les exercices 2005 et 2006, un règlement taxe sur les logements de superficie réduite ainsi que sur les logements et locaux loués meublés et pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs ;

VERLAINE APPROUVE la délibération du 8 novembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 17 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de VERLAINE arrête pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers par des conteneurs à puce ;

APPROUVE la délibération du 8 novembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 17 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de VERLAINE arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

En séance du 22 décembre 2005, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ANS APPROUVE les délibérations du 28 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 14 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'ANS arrête pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

BEYNE-HEUSAY APPROUVE la délibération du 5 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 14 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de BEYNE-HEUSAY établit pour l'exercice 2006, une taxe sur les nights-shops ;

CLAVIER APPROUVE les délibérations du 30 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de CLAVIER arrête pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 30 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre suivant, par lesquelles le Conseil communal de la commune de CLAVIER établit pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs, sur le ramassage des immondices, sur la vente de sacs poubelles, sur les véhicules hors d'usage visibles de la voie publique, sur la demande de délivrance d'une autorisation de détention d'une arme de défense, sur les secondes résidences, sur les parcelles non bâties, sur les agences bancaires, sur le séjour et sur les moteurs ;

APPROUVE les délibérations du 30 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre suivant par lesquelles le Conseil communal de la commune de CLAVIER établit pour l'exercice 2006 les règlements redevances sur les exhumations, sur les versages sauvages, pour la délivrance de renseignements administratifs, pour les permis de lotir et les permis d'environnement ;

ENGIS *APPROUVE* la délibération du 22 novembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 9 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de la commune d'ENGIS établit, pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et de journaux lorsque ces imprimés sont non adressés :

APPROUVE les délibérations du 22 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre 2005 par lesquelles le Conseil communal de la commune d'ENGIS arrête pour l'exercice 2006 les règlements taxes sur l'enlèvement et le traitement des immondices et la force motrice ;

APPROUVE les délibérations du 22 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre 2005 par lesquelles le Conseil communal de la commune d'ENGIS arrête, jusqu'au 31 décembre 2006, des règlements taxe sur la délivrance de permis de lotir, les dépôts de mitraille et de véhicules usagés et les véhicules isolés abandonnés ;

APPROUVE les délibérations du 22 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'ENGIS arrête jusqu'au 31 décembre 2006, des règlements redevances sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et sur les prestations du géomètre chargé de contrôler l'implantation des nouvelles constructions ;

APPROUVE les délibérations du 22 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'ENGIS arrête pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

JALHAY *APPROUVE* les délibérations du 8 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 1er décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de JALHAY arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier

LIERNEUX *APPROUVE* les délibérations du 25 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 15 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de LIERNEUX arrête, pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service ordinaire de collecte, les terrains de campings - caravanings, les agences bancaires et les secondes résidences ;

APPROUVE les délibérations du 25 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 15 décembre 2005 par lesquelles le Conseil communal de la commune de LIERNEUX arrête jusqu'au 31 décembre 2006, de règlements taxe sur la délivrance de documents administratifs, les immeubles raccordés au réseau d'égouts et/ou susceptibles de l'être, la distribution non adressée d'écrits publicitaires "toutes boîtes" et la taxe de séjour ;

APPROUVE les délibérations du 25 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 15 décembre 2005, par lesquelles

le Conseil communal arrête jusqu'au 31 décembre 2006 des règlements redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement, la délivrance d'un permis de lotir, la demande de renseignements d'urbanisme, le permis d'urbanisme et sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service extraordinaire de collecte et sur les emplacements lors de la Foire annuelle de la St André ;

APPROUVE les délibérations du 25 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 15 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

NANDRIN *APPROUVE* les délibérations des 29 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 5 décembre 2005 par lesquelles le Conseil communal de la commune de NANDRIN arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

OUFFET *APPROUVE* les délibérations du 1er décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 13 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'OUFFET arrête pour l'exercice 2006, les règlements taxe sur la délivrance de documents administratifs, l'enlèvement et le traitement des immondices, les "toutes boîtes" et les secondes résidences ;

APPROUVE les délibérations du 1er décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 13 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'OUFFET arrête jusqu'au 31 décembre 2006, des règlements redevances sur la délivrance de documents urbanistiques, l'intervention des services communaux en matière de propreté publique et les exhumations ;

APPROUVE les délibérations du 1er décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 13 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'OUFFET arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

REMICOURT *APPROUVE* les délibérations du 22 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 5 décembre 2005 par lesquelles le conseil communal arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 22 novembre 2005 au Gouvernement provincial le 5 décembre suivant par lesquelles le Conseil communal de la commune de REMICOURT établit, pour l'exercice 2006, les règlement taxes sur la construction de raccordements particulier à l'égout public, sur la délivrance de carte d'identité électronique, sur les inhumations, dispersions ou conservations des cendres après crémation, sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés, sur les signaux de

direction réalisés et placés à la demande d'une entreprise industrielle, commerciale ou culturelles, sur les pylônes, mâts assimilés de diffusion pour appareils de télécommunications, sur la délivrance du permis de lotir et sur le remboursement concernant les travaux d'inflexion dans les trottoirs ;

APPROUVE les délibérations du 22 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 5 décembre suivant, par lesquelles le Conseil communal de la commune de REMICOURT établit pour l'exercice 2006 les règlements redevances sur l'enlèvement des déchets déposés à des endroits où ce dépôt est interdit par une dispositions légale ou réglementaire, pour la recherche de renseignements administratifs, sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, sur les exhumations et translations de corps, pour l'ouverture de caveaux, sur l'enlèvement par le personnel communal d'objets encombrants ou inertes conditionnés et leur transport au parc à conteneurs ainsi que pour le contrôle d'implantation des constructions ;

TINLOT *APPROUVE les délibérations du 10 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 1er décembre 2005 par lesquelles le Conseil communal de la commune de TINLOT arrête pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;*

APPROUVE les délibérations du 10 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 1er décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de TINLOT arrête pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs, l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers, les "toutes boîtes" les véhicules hors d'usage, les pylônes de diffusion pour GSM, les secondes résidences et la délivrance des autorisations de détention d'armes ;

APPROUVE les délibérations du 10 novembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 1er décembre 2005 par lesquelles le Conseil communal de la commune de TINLOT arrête, dès l'entrée en vigueur des présents règlements et pour une durée expirant le 31 décembre 2005, les règlements redevances sur les permis d'environnement, les permis de lotir, la délivrance et le refus des permis d'urbanisme et la modification des permis de lotir, l'enlèvement des déchets déposés à des endroits où ce dépôt est interdit par une disposition légale ou réglementaire et les exhumations ;

TROOZ *APPROUVE les délibérations du 10 novembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 1er décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de TROOZ arrête pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;*

En séance du 22 décembre 2005, la Députation permanente n'a pas approuvé la délibération de la commune ci-après :

CLAVIER N' APPROUVE PAS la délibération du 30 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 9 décembre 2005 par laquelle le conseil communal de la commune de CLAVIER établit pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur les écrits publicitaires non adressés

En séance du 12 janvier 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BASSENGE APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 19 dito, par lesquelles le conseil Communal de la commune de BASSENGE établit pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle au précompte immobilier ;

COMBLAIN-AU-PONT

APPROUVE la délibération du 16 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de COMBLAIN-AU-PONT établit pour l'exercice 2006, le règlement relatif à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;

APPROUVE les délibérations du 16 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de COMBLAIN-AU-PONT arrête pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets ménagers, sur le séjour, les camping et parcs résidentiels et les agences bancaires ;

APPROUVE la délibération du 16 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de COMBLAIN-AU-PONT arrête jusqu'au 31 décembre 2006, un règlement redevance pour l'enlèvement des fonds de greniers et autres objets encombrants ;

SOUMAGNE APPROUVE les délibérations du 19 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 23 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de SOUMAGNE établit pour l'exercice 2005, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE la délibération du 19 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 23 dito par laquelle le Conseil communal de la commune de SOUMAGNE établit pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices ;

VERVIERS APPROUVE la délibération du 28 novembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 23 décembre 2005, par laquelle le Conseil communal de la Ville de VERVIERS modifie pour l'exercice 2006 son règlement taxe sur les inhumations ;

APPROUVE la délibération du 28 novembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 19 décembre 2005, par laquelle le Conseil communal de la Ville de VERVIERS arrête pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM ;

APPROUVE les délibérations du 28 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 19 décembre 2005 par lesquelles le Conseil communal de la Ville de VERVIERS arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

WANZE *APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 23 dito par lesquelles le Conseil communal de la commune de WANZE établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe industrielle compensatoire, à la taxe sur les immeubles inoccupés et à la taxe de répartition sur l'exploitation des mines, minières et carrières ;*

APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 23 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de WANZE arrête pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnelles au précompte immobilier ;

WASSEIGES *APPROUVE les délibérations du 20 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 23 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de WASSEIGES établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;*

APPROUVE les délibérations du 20 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 23 dito, par lesquelles le Conseil Communal de la commune de WASSEIGES établit pour l'exercice 2006 les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs sur les secondes résidences et sur l'enlèvement des immondices.

En séance du 19 janvier 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

AMAY *APPROUVE les délibérations du 23 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 30 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'AMAY établit, pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur l'exploitation des mines, minières, carrières et terrils, les établissements dangereux classés soumis à législation sur le permis d'environnement, les débits de boissons et sur les débits de tabac ainsi qu'un tarif des concessions de sépultures ;*

APPROUVE les délibérations du 23 décembre 2005, parvenues au gouvernement provincial le 30 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'AMAY établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.

ANS *APPROUVE* la délibération du 19 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune d'ANS établit dès l'entrée en vigueur de ladite délibération, une taxe sur la délivrance de documents administratifs.

AYWAILLE *APPROUVE* les délibérations du 22 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 30 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'AYWAILLE établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune d'AYWAILLE établit, pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs ;

APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune d'AYWAILLE établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et au plus tôt le 1er janvier 2006 pour une période expirant le 31 décembre 2006, une redevance en cas d'octroi de concession.

BRAIVES *APPROUVE* les délibérations du 20 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 28 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de BRAIVES établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

CHAUDFONTAINE

APPROUVE la délibération du 21 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de CHAUDFONTAINE établit, pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur la collecte par conteneur muni d'une puce électronique d'identification, sur le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés ;

APPROUVE la délibération du 21 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune de CHAUDFONTAINE établit, pour l'exercice 2006 un règlement redevance pour la délivrance de documents, renseignements administratifs et frais de récupération ;

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 30 dito, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de VERVIERS arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.

CLAVIER *APPROUVE* la délibération du 30 novembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 28 décembre suivant, par laquelle le Conseil communal de la commune de CLAVIER établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur les écrits publicitaires non adressés.

ESNEUX *APPROUVE* les délibérations du 15 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito par lesquelles le Conseil communal de la commune d'ESNEUX arrête, pour les exercices 2006 à 2008, les règlements taxes sur les enseignes et les agences bancaires *A L'EXCEPTION DE L'ARTICLE 7 § 1er du règlement taxe sur les enseignes et de l'article 6 du règlement taxe sur les agences bancaires QUI NE SONT PAS APPROUVES ;*

APPROUVE la délibération du 15 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal de la commune d'ESNEUX arrête pour les exercices 2006 à 2008, un règlement taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune d'ESNEUX arrête, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil communal d'ESNEUX arrête, pour les exercices 2006 à 2008, des règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs, les inhumations, les dispersions de cendres et les mises en columbarium, les agences de paris aux courses de chevaux courues à l'étranger, les caravanes mobiles, remorques d'habitations, tentes situées en dehors ou dans le camping, les dancings, parties de danses et divertissements, les piscines privées et les terrains de tennis privés ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil le Conseil communal d'ESNEUX arrête, pour une durée indéterminée, des règlement redevances sur la conservation de véhicules saisis par la police ou déplacés par mesures de police, sur la délivrance de renseignements urbanistiques ainsi que les demandes de décision de bien et pour les travaux effectués par le service communal des travaux, sur l'enlèvement des encombrants ménagers et des prix des concessions.

FLEMALLE *APPROUVE* les délibérations du 24 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 29 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de FLEMALLE arrête pour l'exercice 2006, les règlements taxe industrielle compensatoire et sur la force motrice;

APPROUVE les délibérations du 24 novembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 29 décembre 2005, par lesquelles le Conseil communal de la commune de FLEMALLE arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.

LINCENT APPROUVE les délibérations du 6 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de LINCENT arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 6 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de LINCENT, arrête pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur la force motrice ;

APPROUVE les délibérations du 6 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de LINCENT arrête pour l'exercice 2006, un règlement redevance pour le raccordement particulier à l'égout A L'EXCEPTION de l'article 6 § 2 QUI N'EST PAS APPROUVE;

PLOMBIERES APPROUVE la délibération du 21 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 29 dito, par laquelle le Conseil communal de PLOMBIERES établit, dès l'entrée en vigueur de ladite délibération et jusqu'au 31 décembre 2006, une taxe sur la délivrance de documents administratifs à l'exception des paragraphes 2 (100 € pour toute carte d'identité électronique délivrée suivant la procédure d'urgence) et 3 (150 € pour toute carte d'identité électroniques délivrée par la procédure d'extrême urgence de l'article 2 a) QUI NE SONT PAS APPROUVES .

SAINT-GEORGES-SUR MEUSE

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 30 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE établit pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs et sur les immeubles bâtis inoccupés.

SPA APPROUVE les délibérations du 16 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 3 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de SPA établit pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur les bâtiments inoccupés, les night-shops et les pylônes de diffusion pour GSM ;

APPROUVE les délibérations du 16 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 3 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de SPA, établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.

THEUX APPROUVE les délibérations du 20 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 29 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de THEUX établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier .

APPROUVE les délibérations du 20 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 29 dito, par lesquelles le Conseil communal de la commune de THEUX établit, pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

En séance du 26 janvier 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

AMAY *APPROUVE la délibération du 23 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal d'AMAY établit, dès l'entrée en vigueur de ladite délibération et pour une période expirant le 31 décembre 2006, une redevance concernant les nouvelles procédures en matières d'urbanisme, les déclarations d'urbanisme et le contrôle des implantations des nouvelles constructions, à l'exception de l'article 5 QUI N'EST PAS APPROUVE.*

AUBEL *APPROUVE les délibérations du 26 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 4 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal d'AUBEL établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.*

BAELEN *APPROUVE la délibération du 12 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 4 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de BAELEN établit, pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires "toutes boîtes" non adressés ;*

APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 4 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de BAELEN établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 4 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de la commune de BAELEN établit, pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs, l'enlèvement des déchets ménagers et y assimilés, les inhumations, les dispersions de cendres et les mises en columbarium, la force motrice, les mines, minières et carrières, les panneaux publicitaires fixes, les dépôts de mitraille et de véhicules usagés, les véhicules isolés abandonnés, les terrains non bâtis dans les lotissements accordés, les secondes résidences et les logements inoccupés ;

APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 4 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la commune de BAELEN établit, pour l'exercice 2006, les règlements redevance sur l'exhumation et l'enlèvement de déchets ménagers (sacs poubelles) ;

DALHEM APPROUVE la délibération du 23 novembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 2 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de DALHEM arrête, pour une durée indéterminée, un règlement redevance pour l'indication de l'implantation des constructions.

LIMBOURG APPROUVE les délibérations du 29 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 5 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de LIMBOURG établit, dès l'entrée en vigueur des présents règlements et au plus tôt le 1er janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2006, les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs, l'enlèvement des immondices ;

APPROUVE la délibération du 29 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 5 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de la Ville de LIMBOURG établit dès l'entrée en vigueur du présent règlement et au plus tôt le 1er janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2006, un règlement redevance sur l'acquisition de sacs distinctifs destinés à l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets assimilés ;

APPROUVE les délibérations du 29 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 5 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de LIMBOURG arrête, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier .

WAREMME APPROUVE les délibérations du 19 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 6 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de WAREMME établit les règlements taxes sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public, les déchets ménagers et les objets encombrants, les inhumations, mises en columbarium, et dispersions des cendres, les agences de paris sur les courses de chevaux, les exploitations de taxis, les panneaux publicitaires fixes, l'utilisation de la voie publique à des fins de publicité commerciale, les établissements bancaires et assimilés, les logements loués meublés, les spectacles et divertissements , les taxis stationnant sur la voie publique ;

APPROUVE les délibérations du 19 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 6 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de WAREMME établit, les règlements redevances sur l'enlèvement et la garde de véhicules saisis par la police , la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, les demandes en matière de permis de lotir, la délivrance de renseignements administratifs, en matière de prévention-incendie, la délivrance de l'attestation de conformité préalable au permis de location, l'enlèvement des dépôts clandestins, les exhumations, la translation d'un corps du caveau d'attente vers un lieu de sépulture définitif, le droit de place sur le marché public, l'utilisation du domaine public à des fins privatives par établissement de terrasses et d'étalages et les friteries.

APPROUVE les délibérations du 19 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 6 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de WAREMME arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.

En séance du 2 février 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

DALHEM *APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de DALHEM établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;*

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de DALHEM arrête pour l'exercice 2006, les règlements taxe sur la délivrance de documents administratifs, la propreté et la salubrité publiques, les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium, les panneaux publicitaires fixes, les véhicules isolés, abandonnés, la construction d'habitations, les pylônes et mâts de diffusion pour G.S.M., les secondes résidences ;

APPROUVE les délibérations du 21 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de DALHEM arrête pour l'exercice 2006, les règlements redevances sur les actes et permis requis par le CWATUP, les photocopies, l'exécution de travaux par le service communal des travaux, l'intervention des services communaux en matière de propreté publique, les exhumations, les concessions dans les cimetières communaux, les sacs poubelles et les loges foraines et loges mobiles ;

APPROUVE la délibération du 21 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de DALHEM établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés ;

ESNEUX *APPROUVE la délibération du 15 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito par laquelle le Conseil communal d'ESNEUX arrête pour les exercices 2006 à 2008 un règlement taxe sur les débits de boissons*

APPROUVE la délibération du 15 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal d'ESNEUX arrête, pour les exercices 2006 à 2008 un règlement taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito par lesquelles le Conseil communal d'ESNEUX arrête, pour les exercices 2006 à 2008, des

règlements taxes sur les débits de tabac, les panneaux publicitaires fixes et les panneaux directionnels placés à des fins commerciales ;

APPROUVE la délibération du 15 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal d'ESNEUX arrête pour les exercices 2006 à 2008 des règlements taxes sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés, les dépôts de mitraille ou de véhicules usagés ainsi que sur les véhicules isolés abandonnés ;

HANNUT *APPROUVE* la délibération du 21 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 10 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de HANNUT abroge le règlement du 24 octobre 2001 établissant une taxe sur les chevaux d'agrément et poneys ;

LIEGE *APPROUVE* la délibération du 20 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 12 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de la Ville de LIEGE arrête pour l'exercice 2006, un règlement taxes sur les night shops ;

APPROUVE la délibération du 20 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 12 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de la Ville de LIEGE arrête pour l'exercice 2006, un règlement relatif à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques

LINCENT *APPROUVE* la délibération du 21 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de LINCENT arrête pour l'exercice 2006, un règlement redevance sur la délivrance de permis de conduire, permis de conduire provisoire, licences d'apprentissage et permis de conduire international ;

MODAVE *APPROUVE* la délibération du 15 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de MODAVE établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits publicitaires, "toutes boîtes" ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de MODAVE établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de MODAVE arrête pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés, l'enlèvement des déchets posés à des endroits où c'est interdit par une disposition légale ou réglementaire, les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium, la force motrice, les établissements dangereux, insalubres et incommodes ainsi que ceux visés par le permis d'environnement, les pylônes de diffusion GSM, les piscines privées, les secondes résidences et les chevaux d'agrément ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de MODAVE arrête pour l'exercice 2006, les règlements redevances sur la délivrance de documents administratifs, les traitements des dossiers d'urbanisme et de permis de lotir, la réalisation d'enquête menée dans le cadre de l'octroi d'un permis de location, les prestations des services communaux, les publicités insérées dans le bulletin communal, les exhumations, la location d'un caveau d'attente, l'octroi d'une concession au cimetière et la vente de sacs poubelles ;

NEUPRE **APPROUVE** les délibérations du 19 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de NEUPRE établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

OLNE **APPROUVE** la délibération du 5 janvier 2006 parvenue au Gouvernement provincial le 10 dito, par laquelle le Conseil communal d'OLNE établit pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur les mines, minières et carrières ;

APPROUVE la délibération du 5 janvier 2006 parvenue au Gouvernement provincial le 10 dito, par laquelle le Conseil communal d'OLNE établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et au plus tôt le 1er mars 2006 et pour une durée indéterminée, un règlement redevance pour couvrir les frais administratifs d'indication de l'implantation des constructions ;

REMICOURT **APPROUVE** la délibération du 28 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 9 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de REMICOURT arrête pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur la délivrance de cartes d'identité électroniques ;

STAVELOT **APPROUVE** la délibération du 22 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 10 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de STAVELOT arrête pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur les panneaux publicitaires fixes ;

WAREMME **APPROUVE** la délibération du 19 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 6 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de la Ville de Waremme établit pour l'exercice 2006, un règlement taxes sur la délivrance de documents administratifs A L'EXCEPTION des paragraphes 2 (90 € pour toute carte d'identité électronique demandée en urgence) et 3 (140 € pour toute carte d'identité demandée en extrême urgence) de l'article 2a) QUI NE SONT PAS APPROUVES ;

En séance du 2 février 2006, la Députation permanente n'a pas approuvé les délibérations des communes ci-après :

MODAVE N'APPROUVE PAS la délibération du 15 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de MODAVE établit, dès l'entrée en vigueur de la présente, une délibération et pour une période expirant le 31 décembre 2006, un règlement redevance sur la délivrance de carte d'identité électronique ;

WAREMME N'APPROUVE PAS la délibération du 19 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 6 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de la Ville de WAREMME établit pour l'exercice 2006, une taxe communale sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires, ainsi que de catalogues et journaux lorsque ces imprimés sont distribués gratuitement en toutes boîtes, sont non adressés et ne contiennent pas au moins 30 % de texte rédactionnel ;

En séance du 9 février 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ANS APPROUVE la délibération du 24 octobre 2005 par laquelle le Conseil communal d'ANS établit, dès l'entre en vigueur de la dite délibération et pour une durée indéterminée, une redevance pour l'intervention des services communaux en raison du non respect de certaines dispositions réglementaires en matière de propreté publique et d'affichage ;

ANTHISNES APPROUVE les délibérations du 29 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 20 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal d'ANTHISNES établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 29 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 20 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal d'ANTHISNES établit, pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur l'enlèvement et le traitement des immondices et les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium ;

APPROUVE la délibération du 29 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 20 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal d'ANTHISNES établit, pour l'exercice 2006, un règlement redevance sur la location de caveau d'attente et la translation ultérieure des restes mortels ;

DISON APPROUVE la délibération du 15 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 25 janvier 2006, par laquelle le

Conseil communal de DISON établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur le phone shops ;

APPROUVE la délibération du 25 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 15 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de DISON établit pour l'exercice 2006, un règlement redevance sur le traitement des dossiers de demandes de permis d'urbanisme ;

APPROUVE les délibérations du 15 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 16 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de DISON, établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

DONCEEL *APPROUVE les délibérations du 27 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 16 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de DONCEEL établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;*

APPROUVE les délibérations du 27 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 16 janvier 2006 par lesquelles le Conseil communal de DONCEEL arrête, pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur la participation à l'intercommunale Intradel pour l'enlèvement et le traitement des immondices, l'entretien des égouts, les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium, la force motrice et les dancings ;

APPROUVE les délibérations du 27 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 16 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de DONCEEL arrête pour l'exercice 2006, les règlements redevances pour la recherche de renseignements urbanistiques et sur les concessions de terrains au cimetière et emplacement en columbarium ;

HERSTAL *APPROUVE les délibérations du 22 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 11 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de HERSTAL établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;*

VERVIERS *APPROUVE les délibérations du 20 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 20 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de VERVIERS établit pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur les magasins de nuit et sur les phone shops ;*

VISE APPROUVE les délibérations du 19 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 16 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de VISE, établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 19 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 16 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de la Ville de VISE modifie, à partir du 1er janvier 2006, le règlement taxe sur la propriété publique, la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles (en particulier l'article 20, relatif au taux du sac payant supplétif) et établit pour l'exercice 2006, une taxe industrielle compensatoire ;

THIMISTER-CLERMONT

APPROUVE les délibérations du 27 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 19 janvier 2006, par lesquelles le conseil communal de THIMISTER-CLERMONT établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

En séance du 16 février 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BERLOZ APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 25 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de BERLOZ, arrête pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE les délibérations du 12 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 25 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de BERLOZ arrête pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur les banques et les institutions financières, les logements loués meublés, les commerces des frites, hot-dogs, ... à emporter, les dancing, les terrains lotis non bâtis, et les locaux affectés à l'usage de chevaux ;

APPROUVE la délibération du 12 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 25 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de BERLOZ établit pour l'exercice 2006, le règlement redevance pour les sacs poubelles ;

CRISNEE APPROUVE la délibération du 28 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 23 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de CRISNEE établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur les pylônes de diffusion pour G.S.M. ;

APPROUVE les délibérations du 28 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 23 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de CRISNEE établit pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

GEER *APPROUVE* la délibération du 11 janvier 2006, parvenue au Gouvernement provincial le 25 dito, par laquelle le Conseil communal de GEER établit, pour l'exercice 2006, un règlement aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

SPRIMONT *APPROUVE* la délibération du 28 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 23 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de SPRIMONT arrête pour l'exercice 2006, un règlement redevance pour tout contrôle d'implantation des constructions ;

APPROUVE la délibération du 28 décembre 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 23 janvier 2006, par laquelle le Conseil communal de SPRIMONT arrête pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et de déchets assimilés ;

APPROUVE les délibérations du 28 décembre 2005, parvenues au Gouvernement provincial le 23 janvier 2006, par lesquelles le Conseil communal de SPRIMONT établit pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

En séance du 23 février 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ANS *APPROUVE* les délibérations du 30 janvier 2006, parvenues au Gouvernement provincial le 8 février 2006, par lesquelles le Conseil communal arrête pour une durée indéterminée deux règlements redevances stationnement zone bleue et stationnement/horodateurs ;

CHAUDFONTAINE
APPROUVE les délibérations du 25 janvier 2006, parvenues au Gouvernement provincial le 2 février suivant, par lesquelles le Conseil communal arrête, pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur les phone - shops et les night - shops ;

CLAVIER *APPROUVE* la délibération du 30 janvier 2006 parvenue au Gouvernement provincial le 1 février suivant, par laquelle le Conseil communal décide à l'unanimité d'annuler purement et simplement le règlement portant sur la taxe sur les écrits publicitaires non adressés pris le 30 novembre 2005 et établit pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur les écrits publicitaires non adressés ;

ESNEUX *APPROUVE* la délibération du 16 février 2006 parvenue le 21 dito, par laquelle le Conseil communal arrête pour les exercices 2006 à 2008, un règlement taxes sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ;

FAIMES *APPROUVE* les délibérations du 20 décembre 2005 parvenues au Gouvernement provincial le 3 février 2006, par lesquelles le Conseil communal établit pour l'exercice 2006 les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physique et aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

APPROUVE le délibération du 20 décembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 3 février 2006, par laquelle le Conseil communal arrête pour l'exercice 2006 un règlement taxe sur l'enlèvement des résidus ménagers ;

LIEGE *APPROUVE* la délibération du 20 décembre 2005 dont le délai de tutelle lui imparti pour statuer a été prorogé au 27 février 2006, par laquelle le Conseil communal arrête pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur les phones-shops ;

APPROUVE la délibération du 20 décembre 2005 dont le délai de tutelle lui imparti pour statuer a été prorogé au 27 février 2006, par laquelle le conseil communal arrête pour l'exercice 2006 un règlement relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier ;

PLOMBIERES *APPROUVE* les délibérations du 26 janvier 2006, parvenues au Gouvernement provincial le 3 février 2006, par lesquelles le Conseil communal établit, pour l'exercice 2006, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.

N° 17 SERVICES PROVINCIAUX - ENSEIGNEMENT

***Créations de sections et d'unités de formation de régime 1 à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion social de Seraing supérieur
Résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2005***

Le Conseil provincial de Liège

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale ;

Vu les propositions présentées par la Direction générale de l'Enseignement provincial ;

Considérant que ces propositions répondent aux dispositions légales et/ou réglementaires et ont déjà obtenu, via le CPEONS, l'accord d'ouverture de la Communauté française ;

Vu le décret du 12 février 2002 du Parlement wallon organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport de la Députation permanente ;

DECIDE :

Article 1- la ratification de l'ouverture de section et d'unités de formation de régime 1 suivantes à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Seraing Supérieur :

- **UF "Bioinformatique" et "Biomoléculaire"** 40 p
Enseignement supérieur de type court
- **Section : Graduat : Conseiller(ère) en échotechnologies comportant 4 unités de formation :**
 - Ecotechnologie : Gestion de l'énergie 100 p
 - Ecotechnologie : Audit - bilans thermiques 40 p
 - Ecotechnologie : Bureau d'études 40 p
 - Ecotechnologie : Gestion de chantiers 40 p*Enseignement supérieur technique de type court*

Article 2 - la Députation permanente est chargée des modalités d'application de la présente décision. Elle pourra notamment :

1. *modifier, s'il échet, le programme et la grille-horaire des formations pour les mettre en concordance avec les exigences de la Communauté française en matière d'agrégation et de subventions et pour le bien de l'Enseignement ;*

2. *subordonner l'ouverture de ces formations et leur maintien en activité dans l'avenir, à l'existence de populations scolaires suffisantes pour l'obtention des subsides de la Communauté française.*

Article 3 - La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial.

En séance à Liège, le 24 novembre 2005

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY.

Jean-Claude MEURENS